

# Contrat d'utilisation de nos services

**La clinique médicale de Dr Mélanie Savard-Côté offre la possibilité de communiquer avec elle et son équipe à l'aide des moyens de communication électronique. L'objectif est d'optimiser la gestion des rendez-vous, de limiter vos déplacements faciliter le transfert de documents et d'offrir des téléconsultations.**

**Voici « nos services » :**

1. Communication par courriel encrypté : [vasectomie450@protonmail.com](mailto:vasectomie450@protonmail.com)
2. Texto de la secrétaire pour faciliter gestion de rendez-vous selon les heures ouvrables :  
[450-914-4441](tel:450-914-4441)
3. Portail patient sécurisé intégré au dossier médical électronique. Un code d'activation temporaire est requis et disponible auprès de la secrétaire. Le portail permet réception de requête, de résultats (prise de rendez-vous en ligne en développement)
4. Plateformes électroniques pour accès à des services spécialisés (CRDS, SAFIR, TURF)
5. Fax web pour envoi prescription à la pharmacie
6. Plateforme téléconsultation par Microsoft Teams
7. Courriel VIP remis la journée de la vasectomie pour suivi post op au besoin
8. Communication à la RAMQ des renseignements nécessaires au paiement des honoraires du médecins
9. Formulaires électroniques sécurisés (Medesync)

## ANNEXE

### **Risques associés à l'utilisation d'un moyen de communication électronique :**

**Le médecin utilisera des moyens raisonnables en vue de protéger la sécurité et la confidentialité des informations** envoyées et reçues au moyen des Services (le terme « Services » est défini dans le formulaire de consentement à l'utilisation d'un moyen de communication électronique ci-joint). Cependant, en raison des risques mentionnés ci-dessous, **le médecin ne peut garantir la sécurité et la confidentialité des communications électroniques :**

- Le recours aux communications électroniques pour discuter de renseignements délicats peut accroître le risque que de tels renseignements soient divulgués à des tiers.
- En dépit d'efforts raisonnables pour protéger les renseignements personnels et assurer la sécurité des communications électroniques, **il n'est pas possible de sécuriser totalement ces renseignements.**
- Les employeurs et les services en ligne peuvent avoir un droit reconnu par la loi d'inspecter et de conserver les communications électroniques reçues et transmises par leur système.
- Les communications électroniques peuvent introduire un logiciel malveillant dans un système informatique risquant ainsi d'endommager l'ordinateur, le réseau informatique ou les systèmes de sécurité, ou d'en perturber le fonctionnement.
- Les communications électroniques peuvent être réacheminées, interceptées, diffusées, mises en mémoire ou même modifiées sans que le médecin ou le patient ne le sache ou ne l'ait autorisé.
- Même si l'expéditeur et le destinataire ont supprimé les messages électroniques, il peut y avoir des copies de sauvegarde sur un système informatique.
- Les communications électroniques peuvent être divulguées en vertu d'une obligation de signalement ou d'une ordonnance du tribunal.

**L'utilisation de courriels ou de messages texte comme moyen de communication électronique comporte les risques supplémentaires suivants :**

- Les courriels, les messages texte et les messages instantanés peuvent être facilement réacheminés, ce qui augmente le risque d'envoi non intentionnel à un destinataire inconnu.
- Il est plus facile de falsifier un courriel, un message texte ou un message instantané qu'un document écrit à la main ou signé.
- Par ailleurs, il est impossible de vérifier l'identité de l'expéditeur ou de s'assurer que seul le destinataire pourra lire le courriel une fois qu'il est envoyé.

**Conditions d'utilisation des Services :**

Bien que le médecin et son personnel s'efforcent de lire et de répondre promptement aux communications électroniques, il ne peut pas garantir qu'il les lira ou y répondra dans un délai précis. Par conséquent, **les Services ne doivent pas être utilisés dans les cas d'urgence médicale ou d'autres situations devant être traitées rapidement.**

- Si une communication électronique nécessite ou demande la réponse du médecin et qu'aucune réponse n'est reçue dans un délai raisonnable, **il incombe au patient de faire un suivi afin de déterminer si le destinataire visé a bien reçu la communication**, et à quel moment celui-ci y répondra.
- Les communications électroniques ne peuvent se substituer à une communication en personne, au téléphone, ou aux examens cliniques, le cas échéant, ou encore à la consultation des urgences au besoin. **Il appartient au patient d'assurer le suivi des communications électroniques du médecin et de prendre les rendez-vous qui s'imposent.**
- Les communications électroniques relatives au diagnostic et au traitement peuvent être entièrement imprimées ou transcrites et faire partie du dossier médical. D'autres personnes ayant un droit d'accès au dossier médical, comme les membres du personnel et de la facturation, peuvent également avoir accès à ces communications.
- Le médecin peut réacheminer les communications électroniques à son personnel ou à d'autres intervenants concernés par la prestation et l'administration des soins. Le médecin peut utiliser un ou plusieurs Services pour communiquer avec ces intervenants. Cependant, le médecin ne peut réacheminer des communications électroniques à des tiers, y compris les membres de la famille, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit du patient, exception faite des cas autorisés ou exigés par la loi.

- Je soussigné accepte d'informer le médecin de tout type de renseignement qu'il ne souhaite pas être abordé au moyen des Services. Le patient peut modifier cette liste en tout temps en avisant le médecin par écrit.

**ATTESTATION ET CONSENTEMENT DU PATIENT :**

- J'atteste, par la présente, avoir lu et pleinement compris les risques, restrictions, conditions et consignes d'utilisation des services de communication électronique choisis et dont une description complète se trouve en annexe de ce formulaire de consentement.
- Je comprends et accepte les risques énumérés dans l'annexe de ce formulaire qui sont associés à l'utilisation des Services dans le cadre de communications avec le médecin ou les membres de son personnel.
- Je consens aux conditions et me conformerai aux consignes énumérées dans l'annexe, ainsi qu'à toute autre mesure que le médecin pourrait imposer relativement à la communication avec des patients utilisant les Services.
- Je reconnais et je comprends qu'en dépit de l'utilisation recommandée d'un logiciel de chiffrement comme système pour sécuriser les communications électroniques, il est possible que les communications avec le médecin ou les membres de son personnel utilisant les Services, ne soient pas chiffrées.
- Je consens, néanmoins, en pleine connaissance des risques, à communiquer avec le médecin et les membres de son personnel au moyen de ces Services.
- Je reconnais que le médecin, ou moi-même, pouvons en tout temps, sur préavis écrit, mettre fin à l'option de communiquer au moyen des Services. Je reconnais par ailleurs avoir obtenu réponse à toutes mes questions.